

Rental Relief Fund de la ville de Boston
Lettre d'acceptation de financement

Office of Housing Stability
43 Hawkins Boston, MA 02114

Date d'expiration _____

Mois couverts par l'octroi du RRF _____

Nom du propriétaire _____

Nom du/des locataire(s) : _____

Adresse du bien locatif _____

L'agence administrant le Rental Relief Fund (RRF) prévoit de fournir l'aide financière suivante au nom du participant précité (sinon, indiquer « s/o » sans objet) :

Montant du loyer mensuel \$ _____

Arriérés en souffrance \$ _____

Futures allocations \$ _____

Frais de déménagement \$ _____

Montant total d'aide au loyer \$ _____ (jusqu'à 18 mois d'aide au loyer pour arriérés, allocations et/ou frais de déménagement, d'un maximum de 15 000 \$)

Confirmations du propriétaire

- Je certifie que je suis le propriétaire (ou le mandataire autorisé du propriétaire) du bien immobilier indiqué ci-dessus (adresse du participant).
- Je certifie qu'en acceptant des paiements pour le loyer conformément au texte de la présente lettre,
 - Je consens à remettre en vigueur la location du participant ou j'accepte le participant comme locataire.
 - Je consens à ne pas procéder à une éviction pour non-paiement du loyer pendant 60 jours après la période couverte par cette aide d'urgence au paiement des loyers.
 - Je consens à interrompre une procédure d'éviction si les arriérés de paiement du loyer sont couverts par cette aide.
 - Je consens à tenir l'Office of Housing Stability informé de tout changement dans la location par le participant.
 - Je consens à participer à au moins une séance de médiation avec des médiateurs de l'Office of Housing Stability en cas de problème avec le participant concernant sa location.
- Si l'agence administrant le programme RRF verse un paiement d'assistance pour le loyer pour le compte du participant, je m'engage à respecter toutes les obligations d'un propriétaire conformément à [M.G.L., c.186 s. 15B](#).
- S'il est mis fin à la location du participant avant la période pour laquelle des paiements mensuels d'aide au loyer ont été versés, je m'engage à restituer le solde inutilisé desdits fonds à l'agence RRF.
- Le chapitre 151B des lois générales du Massachusetts interdit toute discrimination par un propriétaire à l'encontre d'un locataire recevant des subventions au logement fédérales, étatiques ou locales, notamment l'aide au loyer ou des suppléments pour le paiement du loyer, du fait que la personne bénéficie de ces subventions. Le refus par un propriétaire d'accepter l'aide d'urgence au loyer, qui couvre le montant intégral dû au propriétaire, pourrait, dans certains cas, constituer une violation du chapitre 151B. Les propriétaires devraient consulter leur propre conseiller juridique avant de refuser l'aide au loyer qui couvre tous les arriérés de loyers.
- Aucune disposition dans la présente lettre n'empêche le propriétaire ou son mandataire d'utiliser tous les recours légalement disponibles, y compris l'institution d'une procédure d'éviction contre le participant, si le participant ne paie pas le loyer dû après la date de la présente lettre.
- Je comprends que la communication d'informations erronées ou de fausses déclarations peut entraîner le rejet de ma demande. Je comprends également qu'une telle action pourrait m'exposer à des sanctions pénales.

Signature du propriétaire/mandataire

Signature du membre du personnel de l'agence administrant le programme RRF

Nom du propriétaire/mandataire

Nom et poste du membre du personnel de l'agence administrant le programme RRF

N° de tél. du propriétaire/mandataire

Date de la signature :

Coordonnées de l'Office of Housing Stability :
(Email) rrf@boston.gov
(Tél.) 617-635-4200